



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



PROVINCE DE L'EQUATEUR
 CIRCONSCRIPTION FONCIERE DE MBANDAKA
 Division des titres Immobiliers
 B.P. 1005
 MBANDAKA

22 SEPT 2015
 Mbandaka, le...../...../201.....

N°2.444.2/.....0870...../2015.

A Monsieur le Directeur Général
 de la Société Plantations et
 Huileries du Congo S.A (PHC)
 à KINSHASA
 Monsieur,

Objet :
 Projet de contrat à signer
 Parcelle N°...102.....
 Commune de A. Ingenda.....
 Q/BOLONDO

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe, un projet de contrat de concession perpétuelle en double exemplaire que je vous prie de me renvoyer dûment revêtu de votre signature sous la rubrique « L'EMPHYTEOSE » au bas du dernier feuillet avec indication de preuve de paiement.

..... FC 175.350 Les frais à payer s'élèvent à la somme de Francs Congolais dont les détails ci-après :

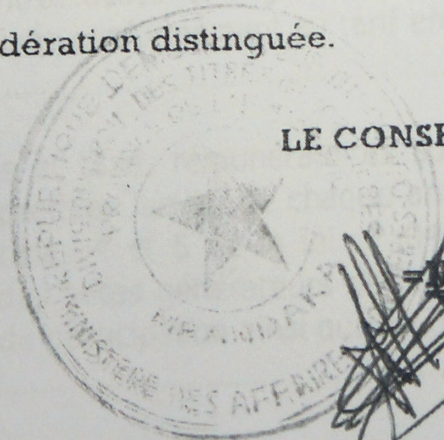
a) Taxe contrat	=	22.500	FC
b) Taxe d'enregistrement	=	22.500	FC
c) Taxe P.V. de constat	=	13.500	FC
d) Taxe P.V. de mesurage	=	13.500	FC
e) Taxe croquis	=	8.000	FC
f) Loyers impayés de	=	-	FC
g) Intérêt de retard (40%)	=	-	FC
h) Prix de référence (25 ans)	=	95.350	FC

= 175.350 FC

Montant que je vous invite à verser au compte N°200308 Chez la Banque Centrale du Congo sur présentation de la note de perception dûment établie par l'ordonnateur de la DGRAD (ou de la DGREQ) attaché à la Division des Titres immobiliers à Mbandaka.

Veillez agréer,.... Monsieur,.....

L'assurance de ma considération distinguée.

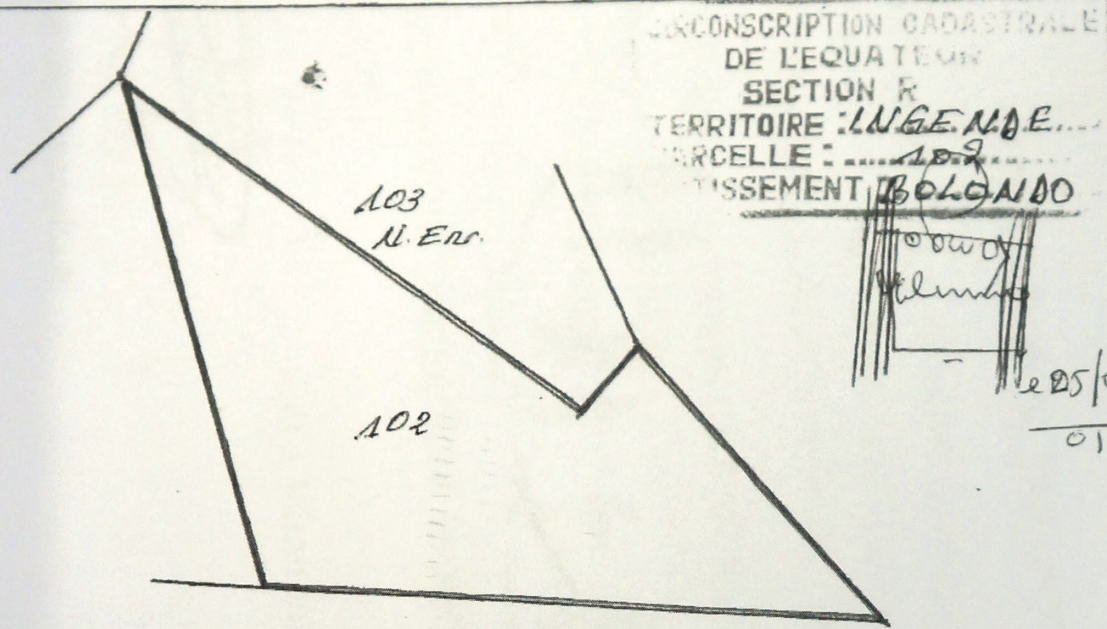


LE CONSERVATEUR DES TITRES IMMOBILIER

Mwamolanda Mowangi
 Chef de Division

DEUXIEME ET DERNIER FEUILLET DU CONTRAT D'EMPHYTEOSE N° D8/E 648

Article 5 : L'emphytéote ne peut changer la destination du terrain sans l'autorisation expresse et préalable de l'autorité qui accorde le droit.....
 Article 6 : Pour tout ce qui ne résulte pas des dispositions ci-dessus
 reprises, le présent contrat est régi par les dispositions de la Loi n° 75-021 du 20 juillet 1973 et de ses mesures d'exécution, telle que modifiée et complétée à ce jour



CIRCONSCRIPTION CADASTRALE
 DE L'EQUATEUR
 SECTION R
 TERRITOIRE : LUGENDE
 PARCELLE : 102
 DISTRICT : BOLGANDO

contrat
 de en
 oment

 prises
 ise en

 nt élire
 DE
 de la

[Handwritten signature]
 25/09
 015

Echelle : 1/25.000,-

LA SOCIETE SAC/BOTEKA

[Handwritten signature]

Redevance et taxes rémunératoires
 Pour un montant total de 175.350 FC
 Payé suivant quittance n° BV. 301327
 du 24.09/2005

LE GOUVERNEUR DE PROVINCE
 INTERIMAIRE

[Handwritten signature]

= Sebastien IMPISO BENGO =

LE RECEVEUR DE LA DGRAD /BR

JEAN LUBOYA KABONBA
[Handwritten signature]
 25/09
 2005